

Procès-verbal
Conseil municipal
du jeudi 16 octobre 2025
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufils	A	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

J.N BOUVIER donne pouvoir à D. MARTIN

Le quorum est atteint.

Public : 3 personnes.

Début de la réunion : 9H35

Fin de la réunion : 10H50

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025

Lecture est faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025. Celui-ci est complété et validé par les conseillers municipaux.

Ordre du jour

A / Délibérations :

1. RIFSEEP Adjoint administratif titulaire - Modalités d'attribution
2. Indemnités travail dimanche et jours fériés
3. Tarifs vignettes ski de fond
4. Avenant travaux AEP Ruthière
5. Choix entreprise travaux de voirie 2025-2027
6. Convention commune / association foyer de ski de fond

B / Divers

A / Délibérations

1. RIFSEEP Adjoint administratif titulaire - Modalités d'attribution

Dossier présenté par M. CORREARD

Une délibération doit être prise pour proposer un taux sur la part variable du régime indemnitaire ; L'adjoint administratif titulaire est également ajouté à ce régime indemnitaire.

Ces deux éléments sont soumis au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 . Indemnités travail dimanches et jours fériés

Dossier présenté par M. CORREARD

Pour les agents dont le contrat inclut de travailler le dimanche (ici est concerné l'agent du point informations touristiques), le taux par heure appliqué jusqu'à présent était de 0.74 %.

Ce taux doit être délibéré.

F. Sroczynski s'interroge sur sa faible valeur.

Après avoir échangé, les conseillers municipaux valident le taux de 0.74 %.

Délibération adoptée (Une abstention : F. SROCYNZSKI)

3 – Tarifs vignettes de ski de fond

F. BEAUME présente les nouveaux tarifs proposés pour la saison de ski de fond à venir. Une augmentation de 1 euro sur les cartes saison sites (valables sur les domaines du col d'Ornon, la Jarjatte, Gresse en Vercors, Les Signaraux, l'Alpe du Grand Serre et Chichilianne) sera applicable ; soit 31 euros pour les juniors et 61 euros pour les adultes.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 . Avenant travaux AEP Ruthière

D. MARTIN explique, concernant les travaux de réfection du réseau d'eau potable de Ruthière : des travaux supplémentaires ont été faits :

Tout d'abord, la tranchée étant ouverte, une conduite qui sera utilisée pour un futur raccordement à l'assainissement collectif a été placée.

Par ailleurs le diamètre des conduites trouvées au moment des travaux étant par endroit insuffisant, il a fallu remettre en conformité certaines sections par une taille adaptée.

Montant de l'avenant au marché de travaux par Trièves Travaux : 25 998.89 € H.T.

Délibération adoptée à l'unanimité

Il est précisé que le chantier arrivant à son terme, l'enrobé sera bientôt réalisé.

5. Choix entreprise travaux de voirie 2025-2027

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie prévu au budget.

D. MARTIN précise les chemins qui seront concernés : il s'agit d'une section sur les Reymondins et la montée des Arches (parties basse et haute).

Des précisions sont demandées sur le choix de ces voies et l'organisation des travaux.

Deux devis sont présentés : le devis de Pelissard (38 157 € H.T) étant moins onéreux que celui de Trièves Travaux, c'est celui-ci qui est soumis au vote des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Convention commune / association foyer de ski de fond

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de renouveler la convention entre la commune et l'association *Foyer de ski de fond Chichilianne*.

Il en fait la lecture et passe en revue les points traités : la mise à disposition des locaux, la gestion des pistes, des engins, la sécurité, les conditions financières... Cette convention est identique à l'année précédente. Pour rappel, le point informations touristiques est déplacé au foyer de ski de fond pendant la saison hivernale.

Délibération adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire est autorisé et chargé de signer la convention avec l'association.

B / DIVERS

Lagunage : Les deux bassins ont été vidés. Tout s'est bien passé, hormis le volume estimé de boues qui était erroné. Le bureau d'études qui s'en est chargé doit être recontacté à ce sujet.

Cimetière : Les employés communaux sont en train d'engazonner la partie gauche du cimetière. L'accès au cimetière est toujours possible.

Besoins en eau dans le Trièves : La communauté de communes a réalisé une étude sur les besoins en eau des agriculteurs avec une projection sur les 25 ans à venir. Il a été constaté une augmentation de 7 % du nombre d'exploitations agricoles ce qui témoigne d'une bonne dynamique agricole et une adaptabilité du Trièves au changement climatique.

Régénération de la forêt en Trièves : Une réunion s'est tenue le 1^{er} octobre à Chichilianne avec la Fédération de chasse, la Communauté de Communes, des élus, l'Office National des Forêts, le Département, la Région... Chichilianne, qui comporte un vaste territoire forestier (2 000 hectares), est un des sites-pilotes pour mettre autour de la table tous les partenaires et faire le point sur les actions engagées par chacun pour la régénération de la forêt du Trièves.

Animation mares de Ruthière : la Ligue de Protection des Oiseaux et des membres de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), sur l'invitation d'un privé, sont venus entretenir deux mares sur le hameau de Ruthière. Débroussaillage, pelletage et temps convivial étaient au programme ; L'idée serait de mettre ces mares privées à usage pédagogique collectif par le biais d'une convention.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le jeudi 27 novembre 2025 à 9H30 dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par C. BINET, relu et corrigé par M. CORREARD.
Validé au conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025.
(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).